

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Excusés | Absents | Non pourvu |
|---------------------|----------|----------|---------|---------|------------|
| 34 | 20 | 4 | 9 | 0 | 1 |

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à Jean-Michel BIDAUD, LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C84-2025 : Mise en place du prélèvement automatique SEPA pour les factures d'eau potable émises par la CCPV

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière émet chaque année plusieurs milliers de factures pour les recettes de l'eau qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de DGFIP.

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle (espèces, chèques, etc..), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement :

Par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé

Le prélèvement supprime pour l'abonné les risques d'impayés. Il offre un flux de trésorerie à la date qui lui convient et accélère l'encaissement des produits locaux. Le prélèvement en tant que tel ne donne pas lieu à la perception de commissions interbancaires, seuls les incidents sont facturés par les banques.

Il s'agit pour le Conseil de :

- D'accepter le règlement par prélèvement automatique

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix Pour, décide :

- D'accepter le règlement par prélèvement automatique pour les factures d'eau potable.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 22/07/2025
Publié le : 22/07/2025



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS